



L'aménagement orienté sur le transport collectif (*Transit Oriented Development –TOD*)

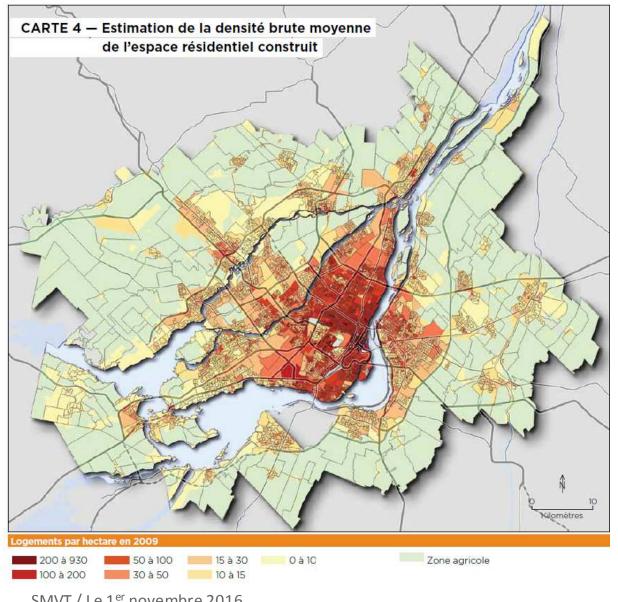
Assemblée publique de la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal le 1^{er} novembre 2016

Direction de l'urbanisme

Aménagement orienté sur le transport collectif (TOD)

- Aménagements qui incitent à l'utilisation des modes de transports actif et collectif par la densification du bâti et la diversification des activités urbaines
- Transit oriented development (TOD) Concept d'urbanisme qui tend à favoriser l'intensification et la diversification des activités urbaines en fonction des points d'accès et des axes de transport collectif (train, métro, autobus)

La densité de population



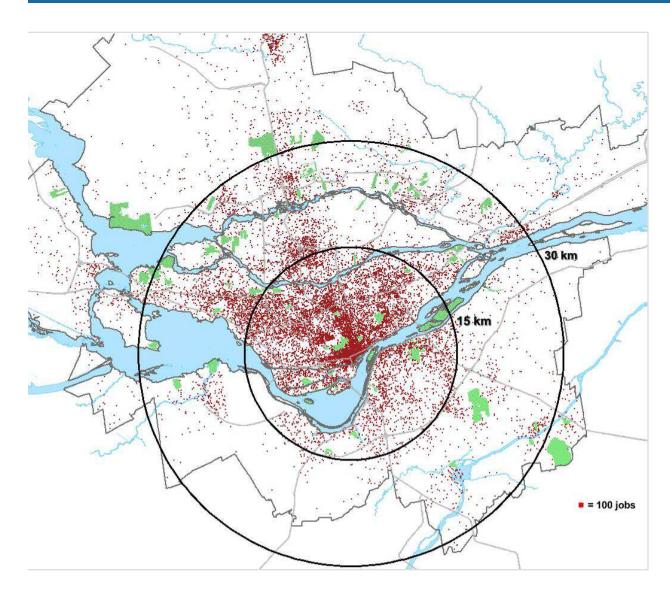






SMVT / Le 1^{er} novembre 2016

La densité de l'emploi



SMVT / Le 1^{er} novembre 2016

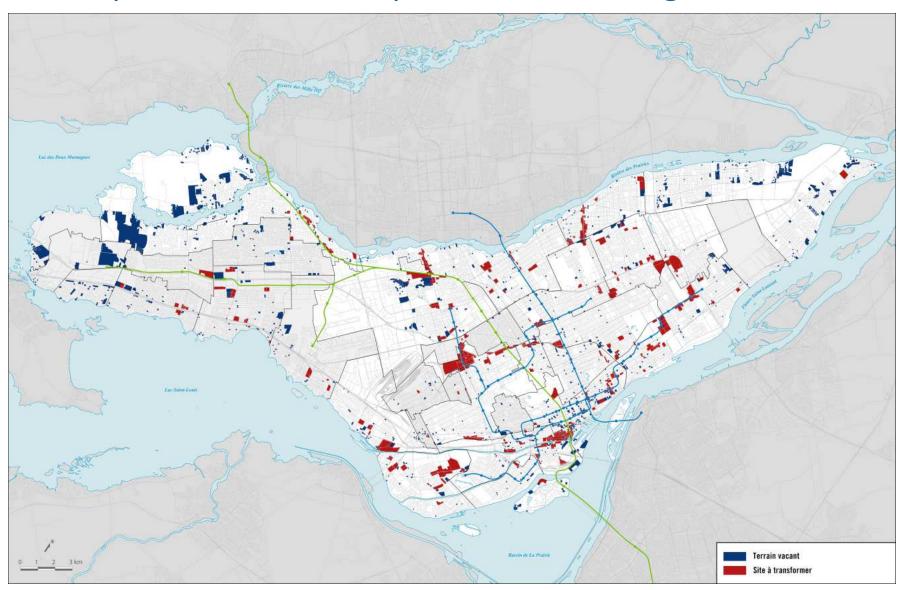




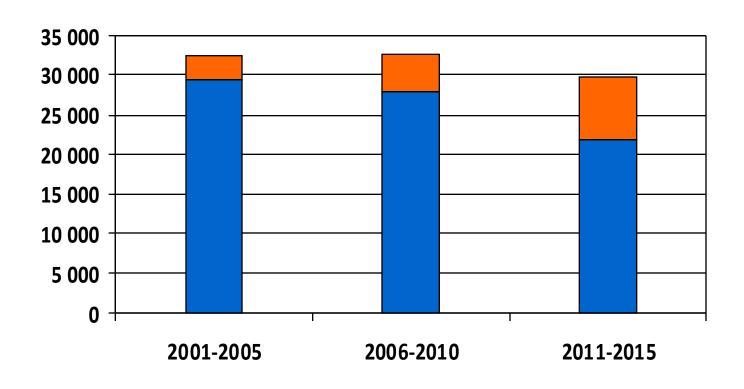


Les secteurs à construire et à transformer

Une capacité d'accueil de près de 130 000 logements

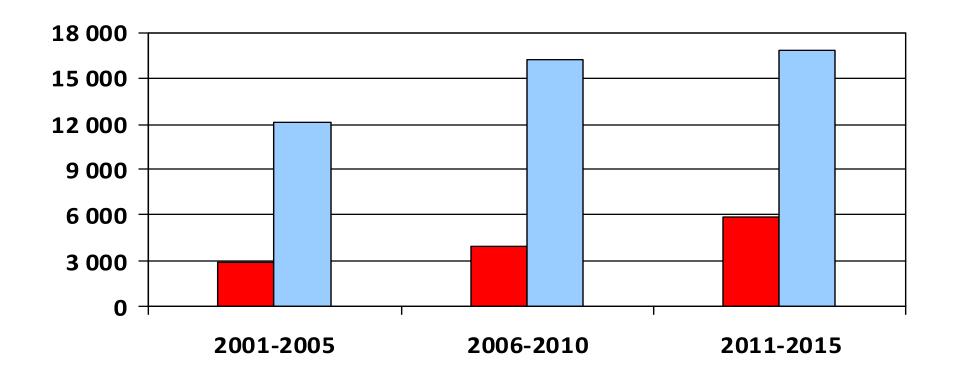


Logements construits 2001-2015 | agglomération



- Quartiers en construction ou en transformation (planification complétée)
- Quartiers existants

Logements construits entre 2001 et 2015



Centre-ville

☐ À moins de 800 m d'un accès au réseau de transport collectif

Logements construits entre 2001 et 2015

Constats

Une production relativement continue depuis 15 ans (5 300 logements par an)

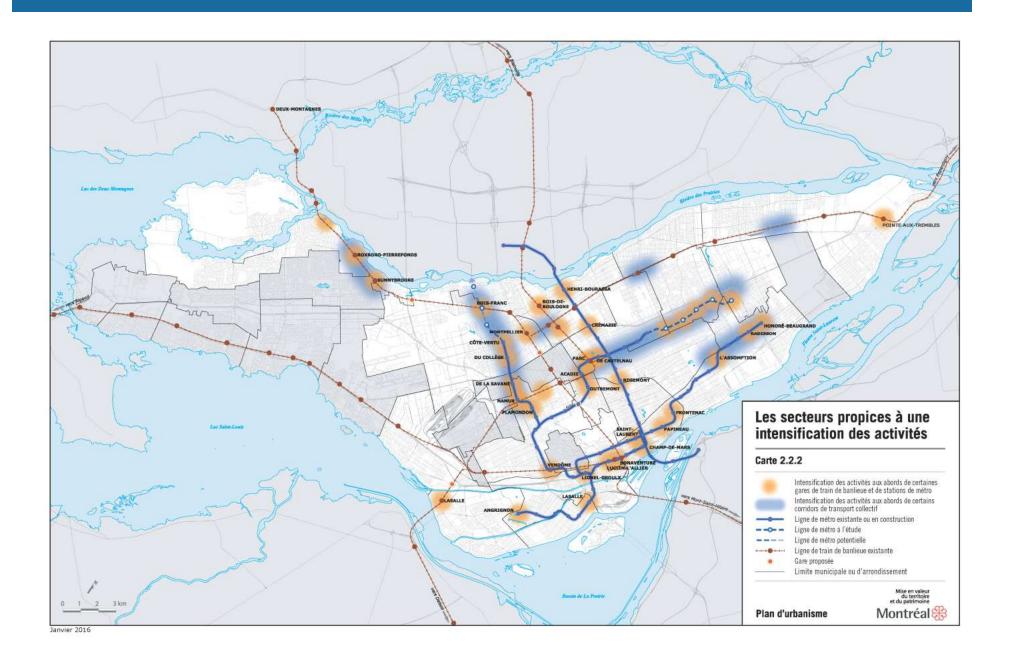
Une production appréciable dans les quartiers existants (80 % des logements construits)

Une baisse dans les quartiers existants, plus récemment, compensée par une hausse dans les quartiers en construction ou en transformation (planification complétée)

Une construction plus marquée :

- au centre-ville (20 % entre 2011 et 2015)
- à proximité des accès au réseau de transport collectif (57 % entre 2011 et 2015)

Le plan d'urbanisme de Montréal (adopté en 2004)



Le plan d'urbanisme de Montréal

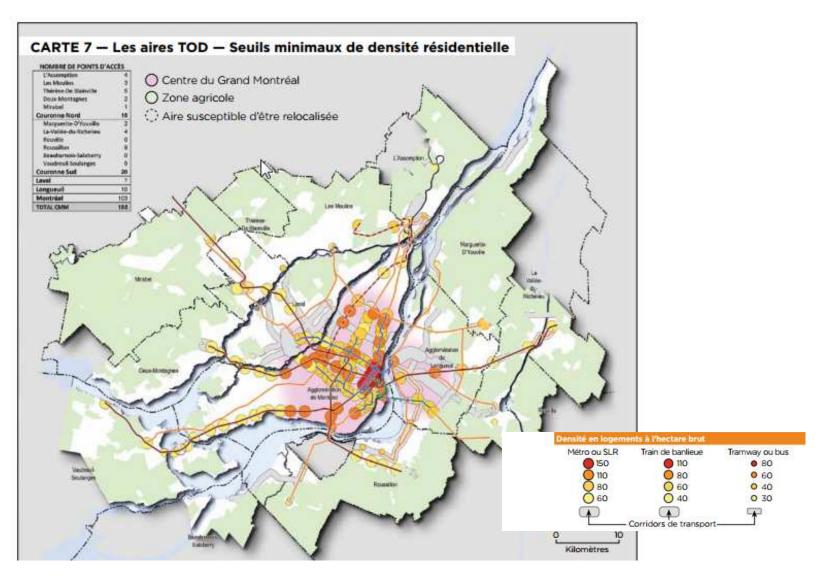
action 3.2

Soutenir une urbanisation favorisant l'utilisation du transport collectif

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

- Soutenir, par les outils réglementaires appropriés, l'intensification et la diversification des activités urbaines au pourtour des corridors de transport collectif, de manière à répondre aux critères suivants :
 - une mixité d'usages pouvant tirer profit de la proximité du transport collectif, dont l'habitation;
 - des commerces et des services répondant aux besoins des usagers du transport collectif:
 - la proximité de générateurs de déplacements, notamment les établissements d'études supérieures, les bibliothèques, les CLSC et les autres équipements collectifs:
 - un aménagement de qualité renforçant le confort et la sécurité des piétons;
 - des bâtiments orientés vers la rue et implantés de manière à renforcer l'animation du domaine public;
 - une occupation du sol maximisée par la construction de stationnements souterrains.
- Élaborer et mettre en œuvre un programme d'aide financière favorisant l'Intensification et la diversification des activités aux abords des stations de mêtro, des gares et des corridors de transport collectif structurants identifiées à la carte 2.2.2.

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)



L'approche du plan de la CMM

OBJECTIFS DU PMAD

Le PMAD propose ainsi d'orienter au moins 40 % des nouveaux ménages (2011-2031) dans des quartiers de type TOD localisés aux points d'accès du réseau de transport en commun métropolitain structurant et d'atteindre 60 % si l'offre en transport en commun est augmentée. Au total, 155 aires TOD sont identifiées.



Afin d'orienter au moins 40 % de la croissance des ménages dans les 155 TOD, le PMAD exige une densification de la fonction résidentie et une planification détaillée visant à adapter l'aménagement selon les caractéristiques et les potentiels spécifiques au milieu.

Le PMAD propose également le développement d'un réseau de transport en commun métropolitain structurant de façon à ce qu'au moins 30 % des déplacements de la période de pointe du matin soient effectués par transport en commun d'ici 2021 (35 % en 2031).

Exemples de densité résidentielle (nombre de logements par hectare brut)



150 logements/halbrub

238 logements/hainet

31 Ingements

Sup. temain: 1315 m²



nb

Exemples de densité résidentielle (nombre de logements par hectare brut)





80 logements/ha brut 115 logements/ha net 2 logements Sup. terrain : 170 m² Sup. terrain : 200 m² 006 net : 1,2



80 logoments/ha brut 123 logoments/ha net 7 logoments Sup. terrain : 569 m² Sup. bătiment : 693 m² 005 net: 1.2



89 logements/he brut 114 logements/ha net 3 logements Sup. terrain : 243 m² Sup. tetiment : 361 m² COS net : 1,87

60



60 logements/ha brut 90 logements/ha net 100 logements Sup. berrain : 342000 m² Sup. béránnent : 280606 m² OOS net : 0.82



60 logements/ha brut 90 logements/ha net 165 logements Sup iterain : 17000 m²



60 logements/ha brut 88 logements/ha net 2 lugements Sup. terrain : 229 m² Sup. bětiment : 209 m² 008 net : 0.9

nbr

Exemples de densité résidentielle (nombre de logements par hectare brut)

35 à 40



40 logements/ha brut 61 logements/ha net 1 logement Sup. terrain : 165 m² Sup. bătiment : 187 m² cots net : 1,60



40 logements/halbrut 61 logements/halnet 6 logements 3uplierrain: 942 m² 3uplierrain: 1088 m² COS net 1,1



35 logements/ha brut 48 logements/ha net 1 logement Sup. terrain : 207 m²

8 à 15



15 logements/ha brut 23 logements/ha net 29 logements Sup. temain : 17654 m²



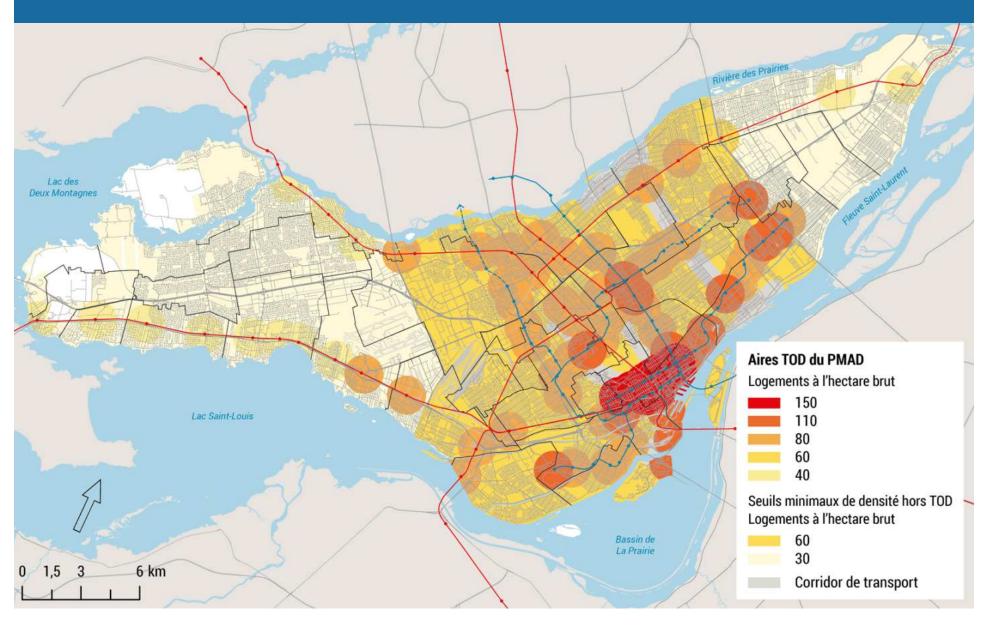
10 logements/ha brut 14 logements/ha net 1 logement Sup. terrain: 696 m²



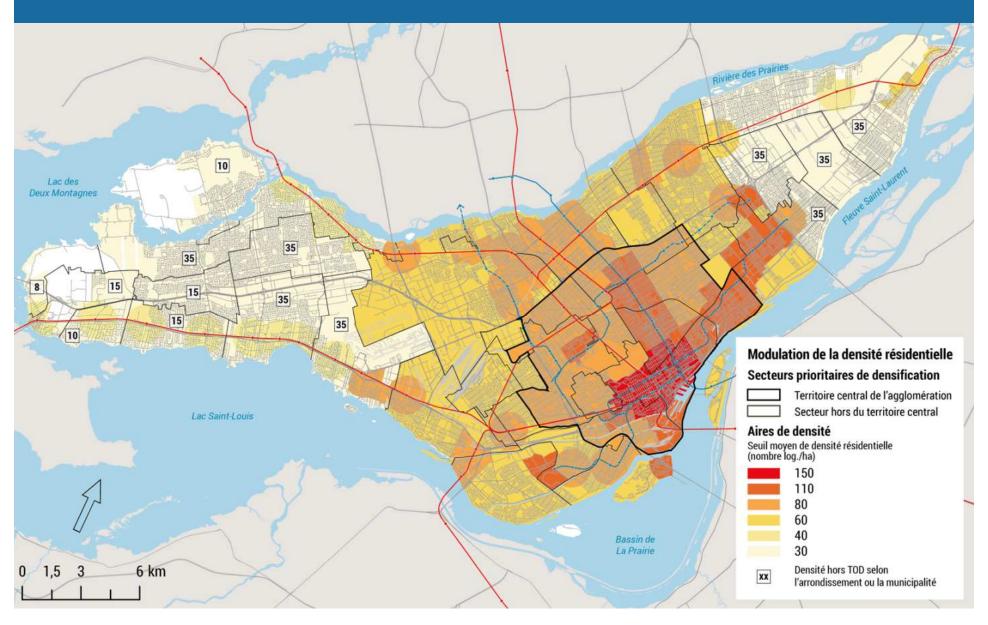
8 logements/ha brut 12 logements/ha net 1 logement Sup. terrain: 858 m²

nbı 15 de 37

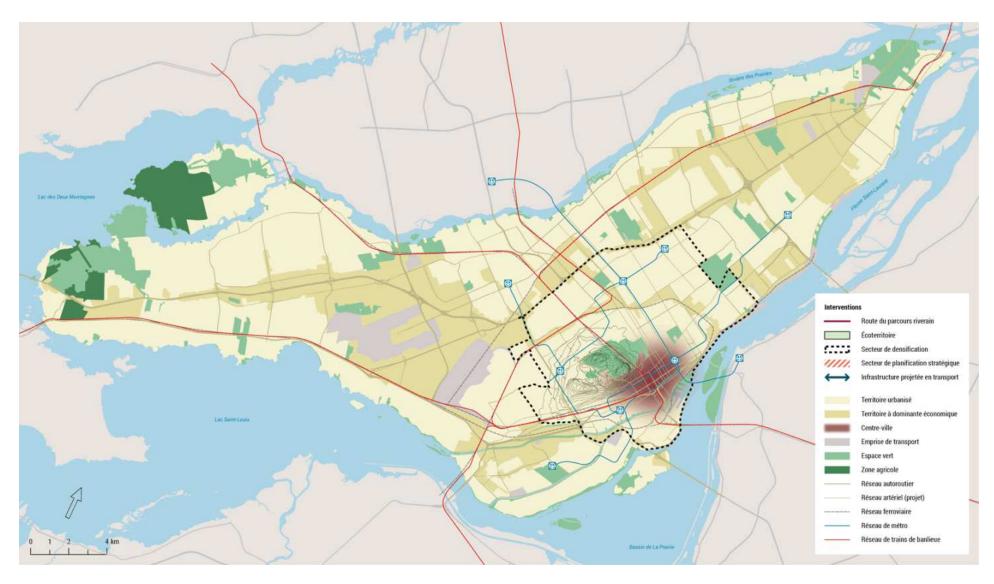
Le Schéma: les aires TOD du PMAD



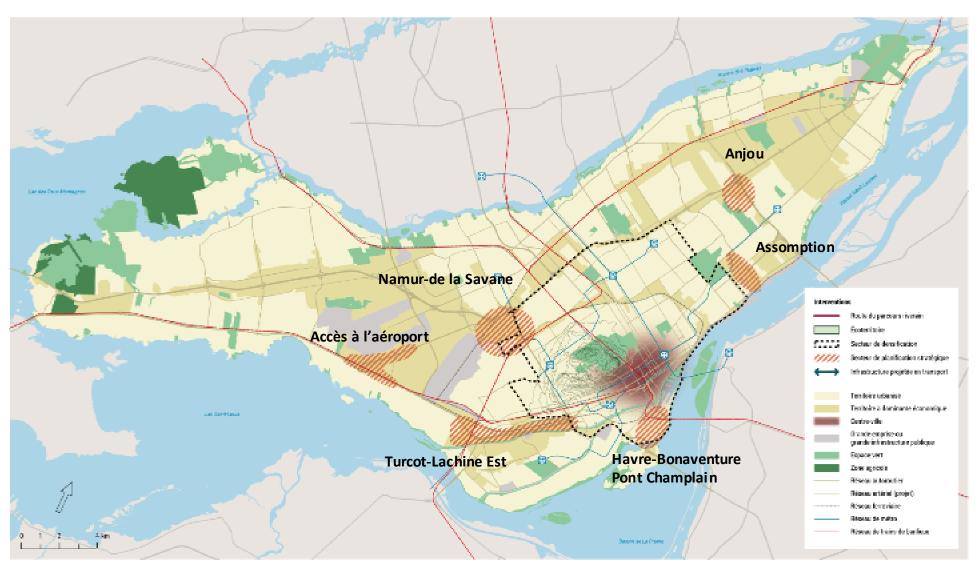
La modulation de la densité résidentielle



Le concept d'organisation spatiale du Schéma



Le concept d'organisation spatiale du Schéma



Le schéma d'aménagement et de développement



FAVORISER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA MOBILITÉ

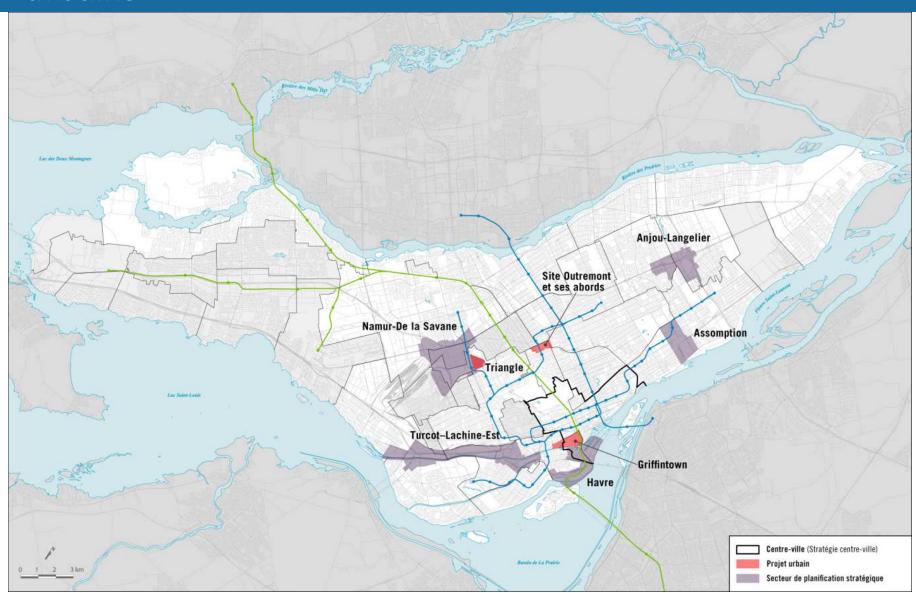
ORIENTATION

Favoriser l'aménagement d'un cadre de vie qui respecte les spécificités des milieux

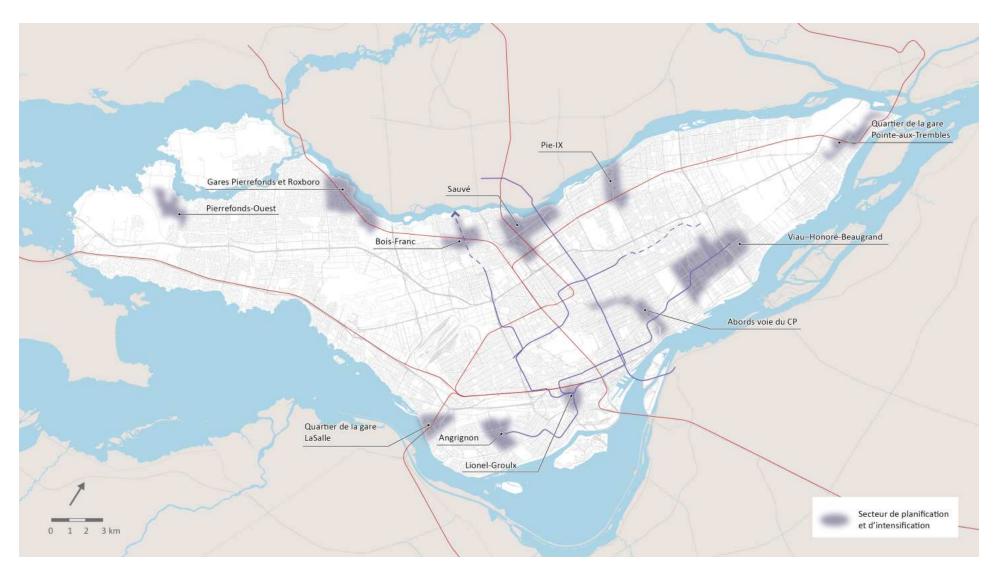
OBJECTIFS

- Favoriser des aménagements respectant les spécificités de la trame urbaine, du cadre bâti et des caractéristiques naturelles des différents milieux
- Favoriser une intensification et une diversification des activités urbaines aux abords des points d'accès au réseau de transport collectif, tout en assurant la complémentarité avec les autres modes (terminus d'autobus, support à vélo, aménagement pour le piéton)

Les secteurs de planification stratégique et les projets urbains



Les secteurs de planification et d'intensification



Les projets immobiliers du centre-ville



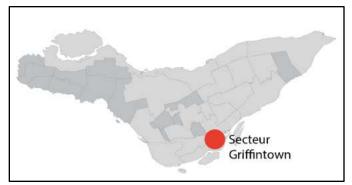






SMVT / Le 1^{er} novembre 2016

Griffintown









SMVT / Le 1^{er} novembre 2016

La transformation d'une ancienne aire industrielle

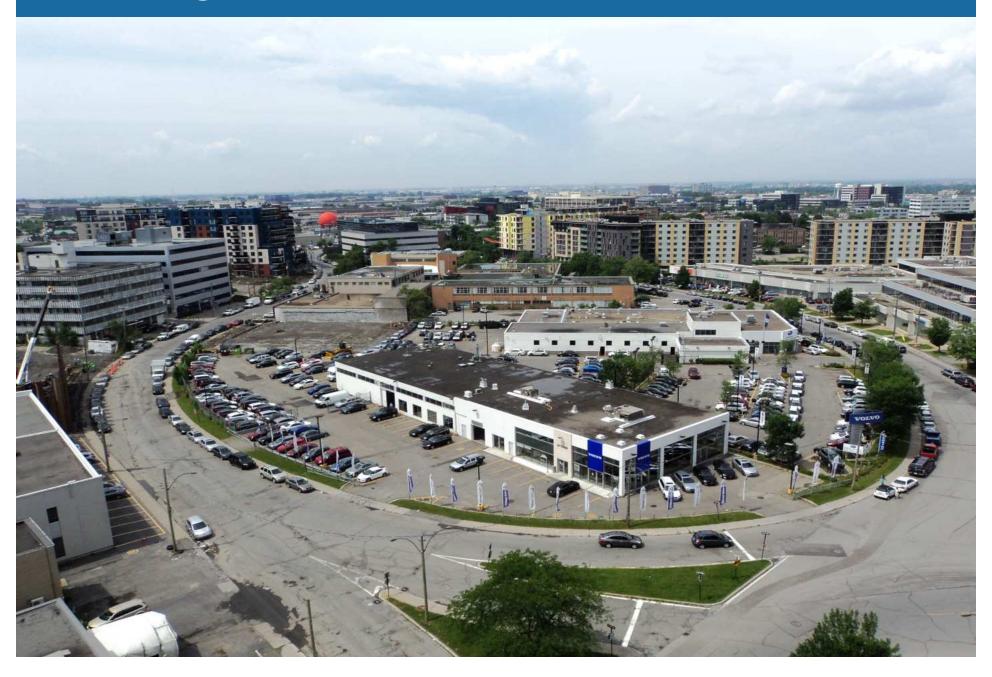




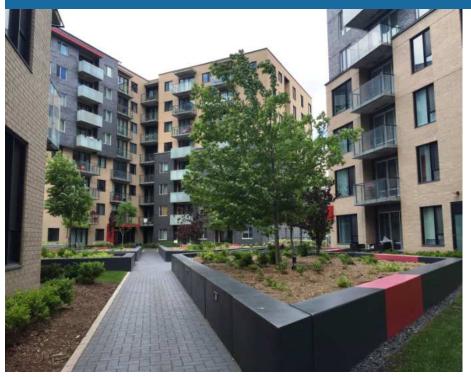




Le Triangle



Le Triangle





27 de 37

Le site Outremont et ses abords









La requalification d'une friche industrielle et ferroviaire

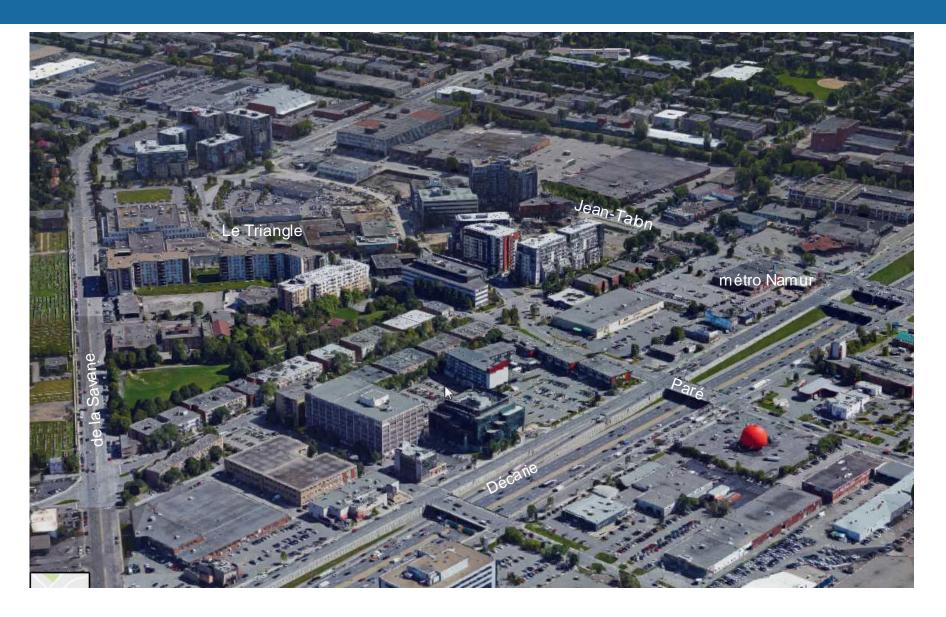




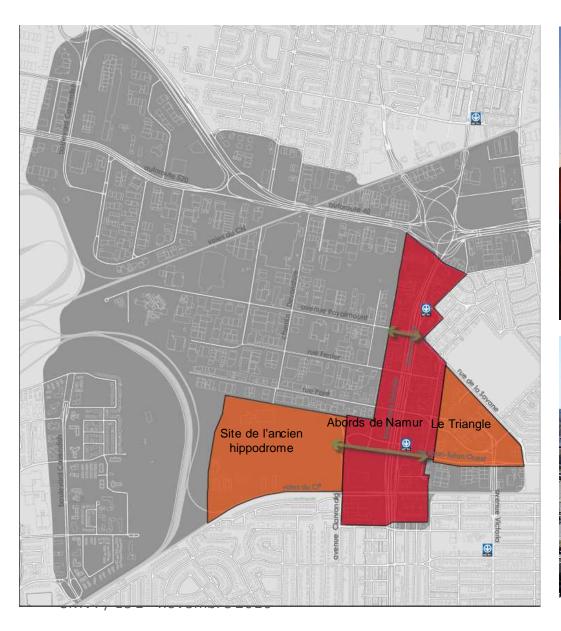




Le secteur Namur-de la Savane et le Triangle



Secteur Namur-de la Savane







Secteur Namur-de la Savane





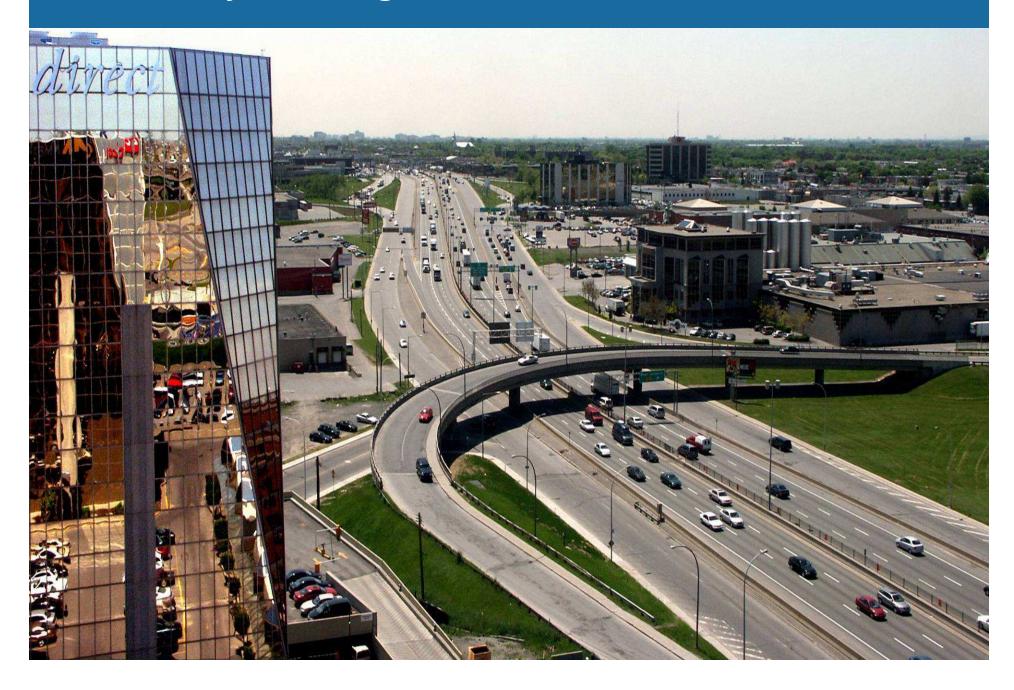




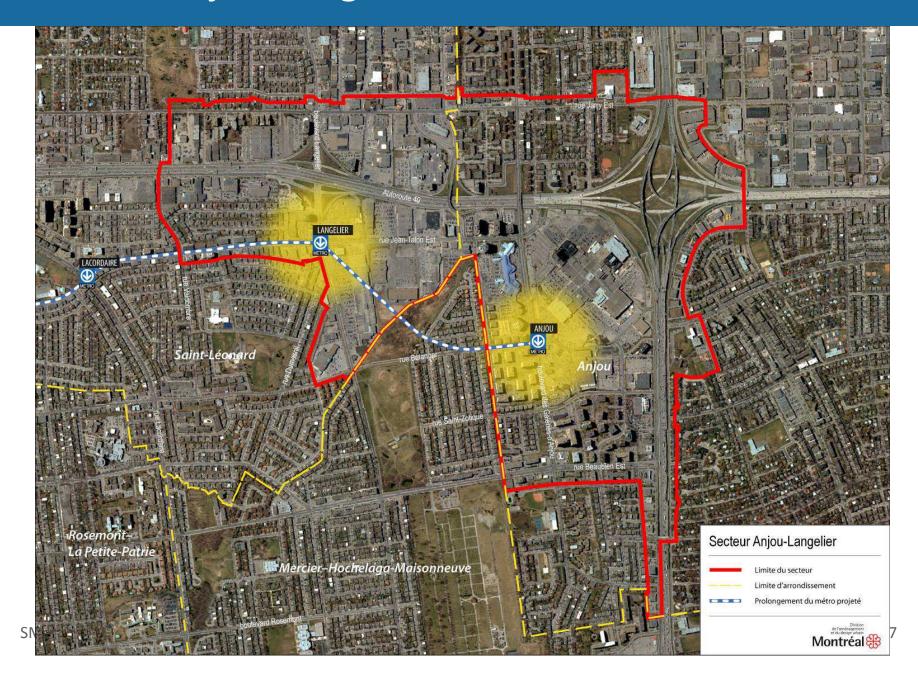
SMVT / Le 1^{er} novembre 2016

32 de 37

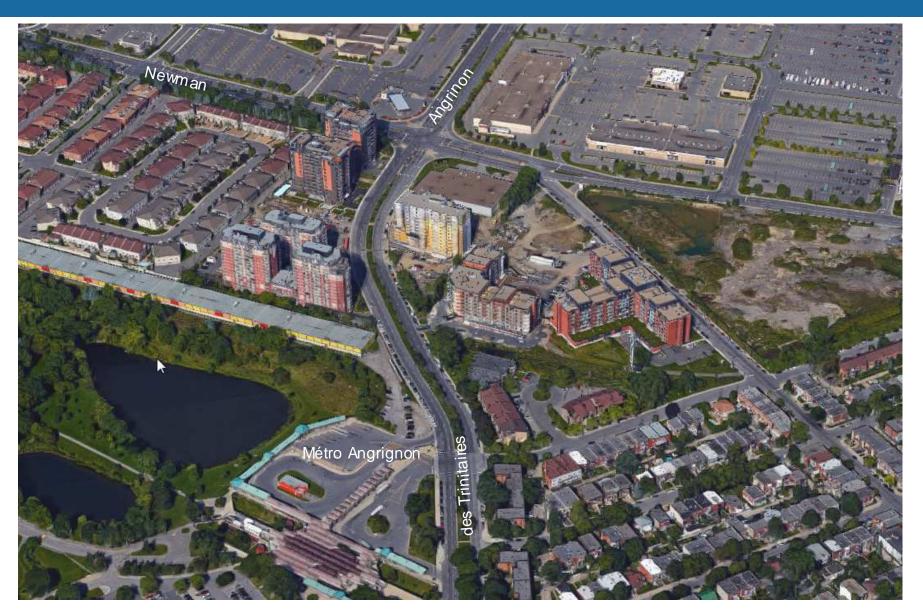
Secteur Anjou - Langelier



Secteur Anjou-Langelier



Les abords du métro Angrignon



Les abords du métro Rosemont : les anciens ateliers municipaux, Saint-Viateur Est, Bellechasse

